

## OFFRE D'EMPLOI:

### ***Chargé(e) de Mission Qualité de l'eau***

Le Symbo (Syndicat mixte du bassin de l'Or) a pour objectif de répondre aux enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or. Il intervient sur un territoire de 410 Km<sup>2</sup> situé entre Nîmes et Montpellier qui est composé de 32 communes où résident 125 000 habitants.

L'atteinte du bon état des différentes masses d'eau (souterraines – superficielles et de transition) est un des grands objectifs du Symbo fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Une partie des causes de la dégradation des masses d'eau, observée lors de la rédaction du SDAGE 2010-2015, est due aux pollutions diffuses : pesticides, toxiques et nutriments (phosphore, nitrates) engendrées sur le bassin versant.

A la suite du contrat de baie mis en œuvre sur la période 2003 – 2007 qui a permis de lancer une série d'investissements sur la rénovation et la création de stations d'épuration, le Symbo s'oriente vers la réalisation d'un second contrat de milieu où les sujets liés à la qualité de l'eau seront centraux. Dans ce contexte, **le Symbo recrute un(e) chargé(e) de mission « qualité de l'eau » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012**. Il (elle) aura en charge de définir et mettre en œuvre une démarche de lutte contre les pollutions diffuses liées aux pesticides, toxiques et nutriments (phosphore, nitrates) avec les partenaires techniques et financiers sur l'ensemble de notre territoire. D'une manière plus globale son rôle sera de contribuer à l'animation du territoire sur le registre de la qualité de l'eau.

#### ***1 Définition du poste***

Elle se décline selon deux grands axes

#### **ACTIVITES PRINCIPALES:**

##### **1° Animation du territoire**

Au regard de la diversité des actions susceptible d'être conduites sur le territoire, le chargé de mission devra pouvoir susciter la prise en charge de nouveaux projets par d'autres Maîtres d'Ouvrages.

Cette action sera menée en concertation avec les différentes catégories socioprofessionnelles et acteurs des espaces agricoles et non agricoles (collectivités, gestionnaires d'infrastructures, les Syndics de copropriétés et les particuliers - y compris riverains de cours d'eau). Elle se fera en lien étroit avec les partenaires publics du Symbo. En particulier, il veillera à favoriser la mise en réseau des différents acteurs et la coordination des actions.

##### **2° Lutte contre les pollutions diffuses en contexte non agricole**

L'objectif est de favoriser l'émergence d'actions liées à l'entretien des espaces urbains. Le chargé de mission guidera les collectivités sur la gestion des espaces communaux (mise en œuvre des PAPPH) en limitant ou supprimant l'usage des pesticides, en réfléchissant sur la création des nouveaux espaces et en réalisant des économies d'eau. Il sera amené à travailler avec d'autres acteurs du territoire (gestionnaires d'infrastructures, les Syndics de copropriétés, ...) ainsi que sur la sensibilisation des particuliers. La priorité sera donnée aux ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) liées aux captages d'eau potable identifiés « Grenelle ».

##### **3° Action sur secteur agricole en étroite liaison avec les organismes agricoles.**

L'objectif est d'améliorer significativement l'impact des pratiques agricoles sur les différentes masses d'eau en impliquant les organismes agricoles prescripteurs et opérateurs économiques auprès des agriculteurs (viticulteurs – arboriculteurs – maraichers – céréaliculteurs).

Il s'agira de contribuer à la définition et à la réalisation en lien avec les professionnels et les administrations concernées, d'un programme d'actions sur le bassin versant.

##### **4° Evaluation de l'impact des actions engagées sur les masses d'eau.**

Il est attendu une mise en place d'indicateurs d'évaluation des pratiques des collectivités et des professionnels faisant le lien avec les données de qualité des masses d'eau tels que ceux pris en compte dans le SDAGE.

#### ACTIVITES COMPLEMENTAIRES:

Elles seront à définir en fonction des priorités assignées à cette mission et au profil de la personne retenue

D'ores et déjà on peut signaler :

#### **- Lutte contre les pollutions urbaines**

L'objectif est d'identifier les organismes compétents et les sensibiliser en vue de la prise en compte du traitement de ces pollutions. Il s'agira de faciliter l'élaboration de schémas directeurs pluviaux prenant en compte le volet qualitatif.

#### **- Lutte contre les pollutions liées aux activités**

Le chargé de mission en lien avec les collectivités compétentes fera établir un recensement des différentes activités et un programme de réduction de leur impact sur la qualité de l'eau.

#### **- Travailler sur la gestion quantitative et les économies d'eau possibles en fonction des usages**

#### **- S'informer et faire une veille sur les autres sources de pollutions potentielles ou à venir sur notre territoire.**

### **2 Compétences requises**

- Compétences techniques et scientifiques en matière eau et d'environnement
- Compétences en agronomie et / hydrogéologie
- Connaissances réglementaires de l'environnement,
- Aptitude au montage de projets (technique –administratif et financier)
- Pratique de la cartographie et des SIG (Système d'information Géographique)

### **3 Compétences comportementales**

- Rigueur, organisation, efficacité
- Capacité d'élaboration et de conduite opérationnelle de projet
- Qualité rédactionnelle et de communication
- Sens du travail en équipe et qualité d'animateur
- Force de persuasion et diplomatie

### **4 Situation Fonctionnelle**

Le poste est directement rattaché au Directeur du Symbo

### **5 Formation**

- Ingénieur Agronome ou équivalent ou autre école d'ingénieur spécialité eau & environnement
- Master 2 ou équivalent (bac + 5) en sciences de l'eau et de l'environnement
- Technicien spécialité eau & environnement avec 5 ans minimum d'expérience professionnelle en rapport avec le poste à pourvoir

### **6 Conditions d'emploi**

- Mission d'une durée de 3 ans
- Rémunération sur la base de la grille salariale du grade d'Ingénieur Territorial (catégorie A) ou du grade de Technicien de la fonction publique territoriale expérimenté (catégorie B)
- Permis de conduire auto nécessaire

### **7 Envoi de la candidature**

**Le dossier de candidature est à envoyer à Monsieur le Président du Symbo (courrier ou mail) avant le 6 juillet 2012 :**

- Lettre de motivation
- CV
- Prétentions salariales et disponibilités

### **8 Plus d'information**

**Site Internet :** [www.etang-de-l-or.com](http://www.etang-de-l-or.com)

Symbo -130 chemin des Merles 34 400 LUNEL secretariat@symbo.fr